

Programme Procope 2021



Procope est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-allemand. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et en Allemagne par le Deutscher Akademischer Austausch Dienst (DAAD).

Les appels à candidature de ce programme sont lancés sur un rythme **annuel**.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 29/06/2020

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en **favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Un délai de 2 ans est nécessaire entre la fin d'une candidature et la suivante.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite, alternativement en Allemagne et en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La **durée des projets est de deux années.**

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{re} année.
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre), et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

- Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **au plus tard le 15 novembre de la 1re année** à l'attachée pour la science et la technologie de l'Ambassade de France en Allemagne (cf. contact pour le programme).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

- **Indemnités de séjour : 125 EUR/jour**
- **Voyages : remboursement sur frais réels dans la limite de 450 EUR par aller-retour France/Allemagne.**

A titre indicatif, en 2020 le financement annuel accordé, en moyenne, par projet aux participants français était de 3700 € en 1ère et 2ème année.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) à l'ambassade de France serait appréciée car elle permettrait de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **29 juin 2020**
- Diffusion des résultats : **décembre 2020**
- Début des projets : **janvier 2021**

La partie allemande lancera son appel à projets PROCOPE à la même date que la partie française. Les responsables allemands sont priés de se renseigner sur le site internet du DAAD

<https://www.daad.de/hochschulen/ausschreibungen/projekte/de/11342-foerderprogramme-finden/?s=1&projektid=57299800>

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

M. Thomas Simon

Attaché pour la science et la technologie

Ambassade de France en République Fédérale d'Allemagne

Pariser Platz 5

D-10117 Berlin

Tél. : +49 30 590 03 9255

Mél : thomas.simon@diplomatie.gouv.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Mme Ramona Sterz

DAAD - Deutscher Akademischer Austauschdienst

German Academic Exchange Service

Kennedyallee 50

53175 Bonn

Tél. : +49 (0)228 882-449

Mél : sterz@daad.de